

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20251006-D_06_10_2025_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025

Publication : 10/10/2025

Délibération n°06-10-2025-013

1.1 Marchés publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 6 octobre 2025*

Date de convocation	30 septembre 2025
Date d'affichage	30 septembre 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	44 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 6 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint-Aubin-des-Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 37 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 0 -

Pouvoirs : 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL.

Etaient excusés : 11 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Joël CIRON, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

GEMAPI : VALIDATION DU MARCHE DE PRESTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES DIAGNOSTICS INDIVIDUELS DE VULNERABILITE AUX INONDATIONS

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par M. Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- Suite aux inondations ayant touché plusieurs communes en 2024, le Conseil Communautaire du 13 décembre 2024 a décidé la mise en place de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments aux inondations.
- Ces études permettent de définir un programme de travaux à l'échelle du bâtiment pour prévenir ou minimiser les inondations à l'échelle de bâtiments (habitations, bâtiments publics, petites entreprises).

EST INFORMÉ qu'un groupement de commandes a été créé avec la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien, touchée également par ces phénomènes d'inondations,

PREND ACTE :

- Que l'objectif est de réaliser jusqu'à 120 diagnostics d'ici fin 2027, 60 sur chacune des intercommunalités.
- Que les diagnostics seront financés par les intercommunalités, et donc gratuite pour les propriétaires.
- Que l'action est inscrite dans le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin de la Sarthe (action n°5.4).
- Qu'une aide de 50 % peut être sollicitée pour les diagnostics auprès de l'Etat, au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

EST INFORMÉ que dans le cadre du marché public, 5 offres ont été réceptionnées le 11 septembre 2025.

Les offres ont été analysées le 1^{er} octobre 2025 par un comité composé de représentants des CC du Perche Emeraude et du Gesnois bilurien.

Ce comité propose de retenir l'offre de la société OSGAPI pour un montant global de 79 740 € TTC, incluant :

- 120 diagnostics individuels (à 540 €/TTC),
- Synthèse des données existantes, visites et vérification terrain,
- Assistance à la communication,
- Animation de réunions et rapports de présentation.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

La phase préparatoire devrait être réalisée en novembre-décembre 2025 et les premiers diagnostics début 2026 après une campagne de communication.

DECIDE de sélectionner la société OSGAPI pour réaliser cette prestation.

SOLICITE une subvention de 50% auprès de l'Etat au titre du FPRNM pour la réalisation de cette prestation.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 6 octobre 2025

Pour extrait conforme

Le 7 octobre 2025

Le Secrétaire de séance



Mme Michèle LEGESNE

Le Président



M. Didier REVEAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

